



Demande de droit de garde pour son enfant

Par **COLUCCI**, le **12/06/2008** à **19:13**

Mon petit fils reclame de vivre avec son père, mon fils.
Il est Ok, comment doit on procéder.
Mon petit fils vit à Lagny s/marne.
Son père, mon fils, vit à Gournay s/mar.

Merci pour votre réponse

Par **sanchez**, le **13/06/2008** à **14:19**

Il faut saisir le juge des affaire familiale au tribunal d'instance. La vous allez devoir remplir un dossier, une requete en expliquant en detail votre demande et pourquoi une fois complet et envoyer vous aller recevoir un courrier mentionnant la date ou vous allez rencontrer le juge la date est souvent de 2 mois d'attente . une fois passer devant le juge il faudra attendre environ 15 jours pour recevoir par recommander sa decision.

Par **JUGE**, le **13/06/2008** à **14:32**

4 MOIS EN SAONE ET LOIRE ET 1 MOIS POUR LA DECISION.ET D APRES UNE
MEDIATRICE IL Y A DES PBS AU TRIBUNAL LA MACON PLUS QU AILLEURS...